



# DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES février 2021

## Ordre du jour:

- 1) Bilan de l'année 2020
- 2) Impact financier du COVID-19
- 3) Prospective financière
- 4) Etat de la dette communale / ratios financiers
- 5) Contractualisations et subventions

# 1) Bilan de l'année 2020

Présentation du compte administratif provisoire 2020

## EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES		RECETTES		
<b>REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)</b>	Section de fonctionnement	A	2 830 714,19	G	3 314 040,63	<b>483 326,44</b>
	Section d'investissement	B	783 967,45	H	665 354,64	<b>-118 612,81</b>
			+		+	
<b>REPORTS DE L'EXERCICE 2019</b>	Report en section de fonctionnement (002)	C	(si déficit)	I	1 182 614,17 (si excédent)	<b>1 665 940,61</b>
	Report en section d'investissement (001)	D	121 439,65 (si déficit)	J	(si excédent)	<b>-240 052,46</b>
			=		=	
<b>TOTAL (réalisations + reports)</b>			<b>3 736 121,29</b>		<b>5 162 009,44</b>	<b>1 425 888,15</b>
		=	<b>A+B+C+D</b>	=	<b>G+H+I+J</b>	
<b>RESTES A REALISER A REPORTER EN 2021</b>	Section de fonctionnement	E	-	K	-	
	Section d'investissement	F	189 424,59	L	22 380,00	
	<b>TOTAL des restes à réaliser à reporter en 2021</b>		<b>189 424,59</b>		<b>22 380,00</b>	<b>-167 044,59</b>
		=	<b>E+F</b>	=	<b>K+L</b>	
<b>RESULTAT CUMULE</b>	Section de fonctionnement		2 830 714,19		4 496 654,80	<b>1 665 940,61</b>
		=	<b>A+C+E</b>	=	<b>G+I+K</b>	
	Section d'investissement		1 094 831,69		687 734,64	<b>-407 097,05</b>
	=	<b>B+D+F</b>		=	<b>H+J+L</b>	
<b>TOTAL CUMULE</b>			<b>3 925 545,88</b>		<b>5 184 389,44</b>	<b>1 258 843,56</b>
		=	<b>A+B+C+D+E+F</b>	=	<b>G+H+I+J+K+L</b>	

# Les grands chapitres budgétaires : bilan 2020 détaillé

## Dépenses de fonctionnement

	Budgétisé	Réalisé	Différence
<b>Chapitre budgétaire</b>			
011 - Charges à caractère général	1 047 391,20 €	895 750,22 €	- 151 640,98 €
012 - Charges de personnel	1 447 500,00 €	1 436 305,76 €	- 11 194,24 €
014 - Atténuation de produit	23 000,00 €	22 354,00 €	- 646,00 €
65 - Autres charges de gestion courante	298 050,00 €	260 372,82 €	- 37 677,18 €
66 - Charges financières	74 290,00 €	65 828,16 €	- 8 461,84 €
67 - Charges exceptionnelles	665 375,27 €	2 488,72 €	- 662 886,55 €
023 - Virement à la section d'investissement	769 747,26 €	- €	- 769 747,26 €
042 - Opérations d'ordre entre sections	130 318,38 €	147 614,51 €	17 296,13 €
<b>TOTAL</b>	<b>4 455 672,11 €</b>	<b>2 830 714,19 €</b>	<b>- 1 624 957,92 €</b>

# Dépenses de fonctionnement 2020

## Observations par chapitres

- \* 011: la grande majorité des crédits ont été consommés. L'écart s'explique par des « économies » et des sommes non dépensées liées aux divers confinements (non utilisation de bâtiments, travaux n'ayant pu être effectués). De plus, il reste à recevoir les factures de fin de contrat chez EDF pour certains bâtiments (passage chez ENGIE).
- \* 012: les charges de personnel ont été ajustées par une décision modificative à hauteur de 30 000€ afin de couvrir les dépenses supplémentaires liées au renfort de personnel dans le cadre de l'application des protocoles sanitaires.
- \* 014: ce chapitre correspond au reversement FNGIR (système de péréquation).
- \* 65: ce chapitre regroupe les contributions aux différents organismes et syndicats ( SDIS, SBV4R, SIVVEA, CCAS etc..) et les subventions aux associations ( 32 696€ versés pour 65 000 € budgétisés au BP).
- \* 66: les charges financières correspondent au remboursement des intérêts d'emprunts. Toutes les échéances de l'exercice 2020 ont été mandatées y compris les intérêts courus et non échus (ICNE). La différence est l'annulation des ICNE de l'exercice 2019.
- \* 67 : ce chapitre regroupe le déficit comptable du budget ZAC et une provision pour le rachat éventuel de la parcelle « Garceau ». S'y trouvent également des titres annulés sur exercices antérieurs pour 1 488,72€.
- \* 023: ce chapitre correspond à une prévision comptable pour l'équilibre du budget.
- \* 042 : ce chapitre regroupe les amortissements comptables. Cette somme participe à l'autofinancement, car on la retrouve en section d'investissement.

# Recettes de fonctionnement

	Budgétisé	Réalisé	Différence
<b>Chapitre budgétaire</b>			
013 - Atténuation de charges	35 000,00 €	44 753,08 €	9 753,08 €
70 - Produits des services	167 000,00 €	176 305,52 €	9 305,52 €
73 - Impôts et taxes	2 194 900,00 €	2 200 427,55 €	5 527,55 €
74 - Dotations et participations	777 955,00 €	773 196,00 €	- 4 759,00 €
75 - Autres produits de gestion courante	39 000,00 €	33 884,79 €	- 5 115,21 €
76 - Produits financiers	- €	6,30 €	6,30 €
77 - Produits exceptionnels	- €	9 922,95 €	9 922,95 €
042 - Opérations d'ordre entre sections	59 202,94 €	75 544,44 €	16 341,50 €
<b>TOTAL</b>	<b>3 273 057,94 €</b>	<b>3 314 040,63 €</b>	<b>40 982,69 €</b>

# Recettes de fonctionnement 2020

## Observations par chapitres

013: ce chapitre correspond aux remboursements sur rémunérations du personnel: arrêt de travail, congés maternité ou paternité, prise en charge du supplément familial de traitement...

- \* 70 : il s'agit des recettes de cantines, de transport, du camping, de remboursement de mise à disposition du personnel, des concessions dans les cimetières, et de la redevance d'occupation du domaine public.
- \* 73: ce chapitre correspond aux contributions directes perçues, à l'attribution de compensation, au fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales, à la redevance du marché et à la taxe d'électricité reversée par le SIEGE.
- \* 74: l'Etat doit nous verser la somme de 9 880€ pour le remboursement des achats de masques. La somme sera reportée au BP 2021.
- \* 75: ce chapitre regroupe les recettes liées aux loyers des logements communaux. Ce dernier est en baisse car un logement n'a, pour l'instant, pas été reloué.
- \* 77: ces produits exceptionnels non prévus au budget sont liés aux titres pour demande de remboursement des frais de fourrière, aux remboursements de fournisseurs pour trop perçus, cession du camion des services techniques et la vente d'une parcelle au fond de Sasse.
- \* 042 : la somme correspond, pour une partie, à l'intégration comptable des travaux en régie de l'année passée. Cette somme apparaît également en dépenses d'investissement. Ce mécanisme permet de récupérer la TVA sur ces travaux en régie. La seconde partie correspond à la moins-value du véhicule cédé et à la reprise comptable de la subvention reçue concernant les vidéoprojecteurs de l'école primaire.

## Dépenses d'investissement

	Budgétisé	Réalisé	Différence
<b>Chapitre budgétaire</b>			
20 - Immobilisations incorporelles	68 376,74 €	33 333,60 €	- 35 043,14 €
204 - Subventions d'équipement versées	49 707,14 €	- €	- 49 707,14 €
21 - Immobilisations corporelles	585 836,68 €	293 638,50 €	- 292 198,18 €
23 - Immobilisation en cours	248 996,13 €	98 905,43 €	- 150 090,70 €
10 - Dotations, fonds divers et réserves	800,00 €	727,50 €	- 72,50 €
16 - Emprunt en euros	278 846,34 €	278 846,34 €	- €
040 - Opérations d'ordre entre sections	59 202,94 €	75 544,44 €	16 341,50 €
041 - Opérations patrimoniales	3 000,00 €	2 971,64 €	- 28,36 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 294 765,97 €</b>	<b>783 967,45 €</b>	<b>- 510 798,52 €</b>

# Dépenses d'investissement 2020

## Observations par chapitres

- L'ensemble des écarts provient essentiellement des dépenses engagées pour des chantiers en cours ou n'ayant pas encore été payés intégralement (NB: montant des restes à réaliser à reporter en 2021 : 189 424,59€). Compte tenu du contexte COVID-19, certains projets n'ont pu être réalisés et le seront en 2021.
- 20: frais d'étude pour les équipements sportifs, l'aire de camping-car, l'étude SOLIHA, plan de maîtrise sanitaire du restaurant scolaire...
- 204: éclairage public : éclairage de la voie verte (pas de facture du SIEGE en 2020).
- 21: Achat de mobiliers urbains, amélioration des bâtiments, modernisation du parc de véhicules, défense incendie, vidéoprotection, informatisation dans les écoles, modernisation du matériel au restaurant scolaire.
- 23: décompte définitif des travaux Lavertu, Roussel et Acacias ainsi que le remboursement à l'Agglo des travaux de dévoiement du réseau d'eaux pluviales sur la rue Aristide Briand, enrochements parking du stade.
- 10: remboursement d'un trop perçu de la taxe d'aménagement 2015.
- 16: ce chapitre correspond au remboursement du capital de l'emprunt.
- 040: Intégration comptable des travaux en régie dans les comptes définitifs d'investissement, moins-value du véhicule cédé et reprise de la subvention reçue pour les vidéoprojecteurs de l'école primaire.
- 041: intégration comptable de la maîtrise d'œuvre pour les travaux de voirie de la rue Roussel, Bld Lavertu...

## Recettes d'investissement

	Budgétisé	Réalisé	Différence
<b>Chapitre budgétaire</b>			
13 - subventions d'investissement	102 569,00 €	80 189,00 €	- 22 380,00 €
10 - Dotations, fonds, réserves et divers	86 514,00 €	89 398,13 €	2 884,13 €
1068 - Excédents de fonctionnement capitalisés	320 576,98 €	320 576,98 €	- €
16 - Emprunts et dettes assimilées	- €	- €	- €
21 - Immobilisations corporelles	2 480,00 €	24 604,38 €	22 124,38 €
021 - Virement de la section de fonctionnement	769 747,26 €	- €	- 769 747,26 €
024 - Produits de cessions	1 000,00 €	- €	- 1 000,00 €
040 - Opérations d'ordre entre sections	130 318,38 €	147 614,51 €	17 296,13 €
041 - Opérations patrimoniales	3 000,00 €	2 971,64 €	- 28,36 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 416 205,62 €</b>	<b>665 354,64 €</b>	<b>- 750 850,98 €</b>

# Recettes d'investissement 2020

## Observations par chapitres

- \* 13: L'écart correspond à l'attente du versement de la subvention départementale et DETR pour l'installation et la mise aux normes des points d'eau incendie (22 380€).
- \* 10: ce chapitre regroupe le FCTVA pour un montant de 81 514€ et la taxe d'aménagement pour 7 884,13€.
- \* 1068: il s'agit d'une partie des excédents de fonctionnement recouvrant le déficit d'investissement constaté au compte administratif 2019.
- \* 21: régularisation comptable des sommes budgétisées aux comptes 21531 et 21532 qui ne doivent plus être utilisés.
- \* 021: ce chapitre correspond à une prévision comptable pour l'équilibre du budget. Cette somme est en majeure partie reprise dans le compte 1068 au BP de l'année suivante en fonction des résultats du compte administratif 2020.
- \* 040: ce chapitre regroupe les amortissements comptables en lien avec le chapitre 042 (dépenses de fonctionnement). On y trouve aussi l'écriture de sortie du bien concernant le véhicule IVECO repris par le garage TOUTAIN (suite à l'achat d'un nouveau camion)
- \* 041: intégration comptable de la maîtrise d'œuvre pour les travaux de voirie de la rue Roussel, Bld Lavertu... Ce qui permet de récupérer la TVA sur ces frais.
- \* NB: montant des restes à percevoir à reporter en 2021 : 22 380,00€

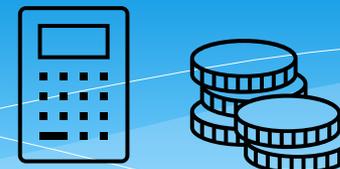
# Recettes fiscales prévisionnelles 2020

	Taux communaux	Produits	% sur le total des recettes fiscales	% sur les RFF
<b>Type d'imposition</b>				
Taxe d'habitation	20,70	614 376,00 €	39,41%	19,12%
Taxe foncière (bâti)	39,09	919 788,00 €	59,00%	28,62%
Taxe foncière (non bâti)	84,11	24 897,00 €	1,60%	0,77%
<b>Total</b>		<b>1 559 061,00 €</b>	<b>100,00%</b>	<b>48,51%</b>
<b>Recettes réelles de fonctionnement hors opérations exceptionnelles (RRF)</b>		3 213 855,00 €		
<b>Recettes fiscales sur le total des recettes réelles de fonctionnement</b>			48,51%	

# Recettes fiscales réelles 2020

	Taux communaux	Produits	% sur le total des recettes fiscales	% sur les RFF
<b>Type d'imposition</b>				
Taxe d'habitation	20,70	609 160,00 €	39,14%	18,87%
Taxe foncière (bâti)	39,09	922 365,00 €	59,26%	28,57%
Taxe foncière (non bâti)	84,11	24 908,00 €	1,60%	0,77%
<b>Total</b>		<b>1 556 433,00 €</b>	<b>100,00%</b>	<b>48,21%</b>
<b>Recettes réelles de fonctionnement hors opérations exceptionnelles (RRF)</b>	3 228 573,24 €			
<b>Recettes fiscales sur le total des recettes réelles de fonctionnement</b>	48,21%	écart budgétisé/réalisé	-2 628,00 €	

## 2) Impact financier du COVID-19



# Coûts liés au COVID-19

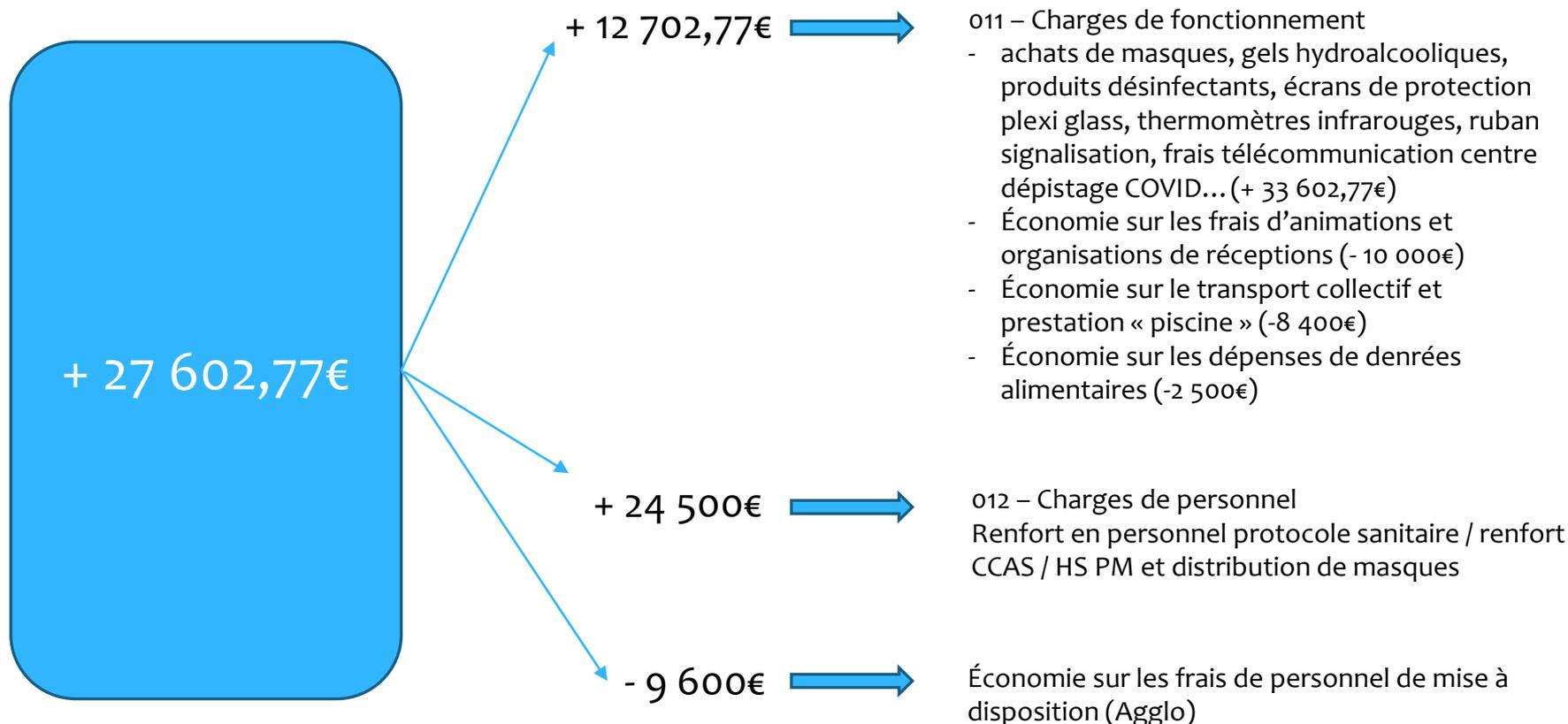
Dépenses  
+ 27 602,77€

Recettes  
- 19 120,00€

Coût COVID  
46 722,77€

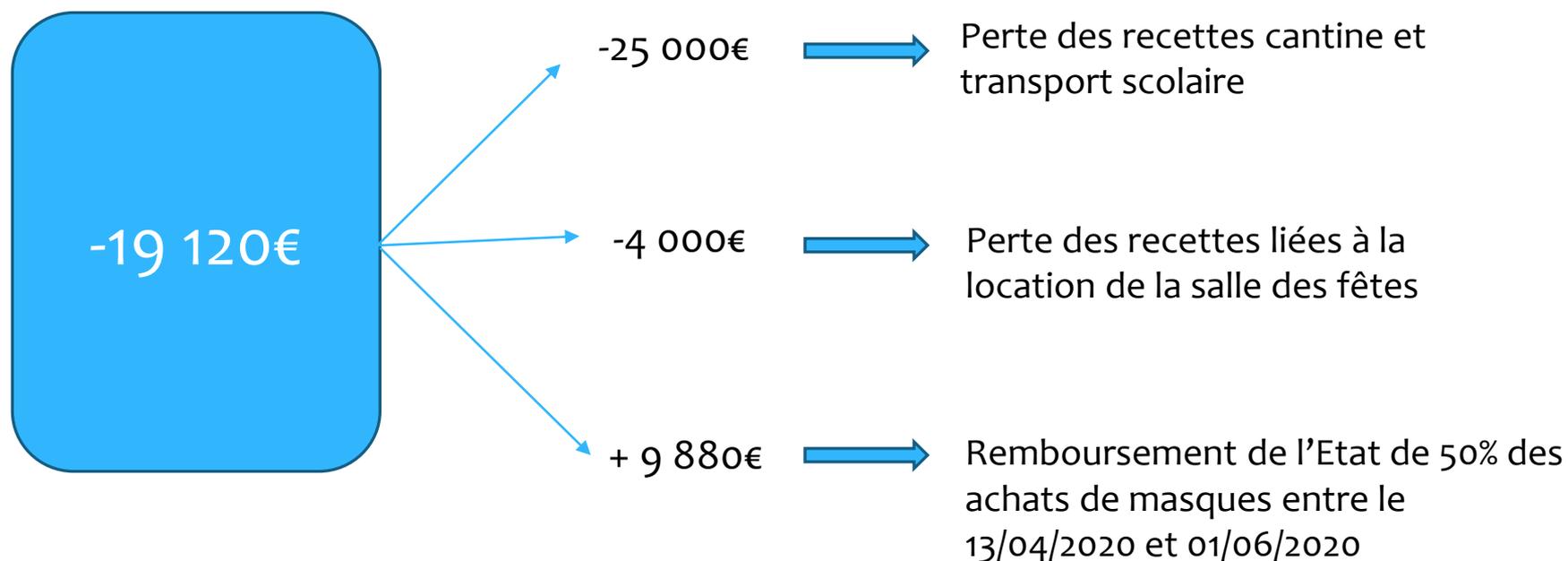


## Dépenses supplémentaires liées au COVID





## Pertes de recettes liées au COVID



# 3) Prospective financière

# Prospective financière

- \* Pour la période 2020 – 2026 l'excédent de fonctionnement prévisionnel de 500 000€ est confirmé malgré la crise du COVID compte tenu de la structure saine de la dette ( emprunts à taux fixes).
- \* Les investissements réalisés en 2018 et 2019 permettent de dégager d'importantes recettes de FCTVA à hauteur de 200 000€ afin d'autofinancer les travaux à venir.
- \* Néanmoins compte tenu du déficit public lié à la crise sanitaire et à la réforme de la fiscalité locale (suppression de la taxe d'habitation), il convient d'être prudent. En effet, le recalcul du potentiel fiscal servant de base aux dotations pourrait engendrer des pertes de recettes sans tenir compte d'une éventuelle baisse des dotations de l'Etat pour réduire le déficit public.
- \* Toutefois la structure de la dette permet toujours d'envisager de nouveaux emprunts pour financer les travaux qui ne seraient pas éligibles aux subventions sans impacter significativement le budget communal et sans nécessité d'augmenter les taux d'impositions.

# Dispositions Loi de Finances 2021

- Revalorisation des valeurs locatives de 0,2 %, soit environ 3 000€ de recettes supplémentaires pour la Commune.
- Maintien de l'enveloppe globale de la DGF ( = la dotation 2021 pour la Commune devrait être identique à celle de 2020)
- Stabilisation de la Dotation Nationale de Péréquation ( DNP)
- Maintien de l'enveloppe attribuée au Fonds National de Péréquation des Ressources Intercommunales (FPIC)
- Dans le cadre de la réforme sur la fiscalité locale pour 2021, la Commune n'a plus de pouvoir sur le taux ou l'assiette de la Taxe d'Habitation.
- A partir de 2021, la Taxe d'Habitation est supprimée en tant que recette pour les communes et est compensée par le transfert de la part de Taxe Foncière perçue actuellement par le Département. En cas de non-compensation à l'euro près, l'Etat met en place un mécanisme de coefficient correcteur. Pour Ezy la perte prévisionnelle est de 107 830 € avant application d'un coefficient correcteur d'environ 1,07.

# Focus sur la réforme de la Taxe d'Habitation (TH) et le calcul de coefficient correcteur

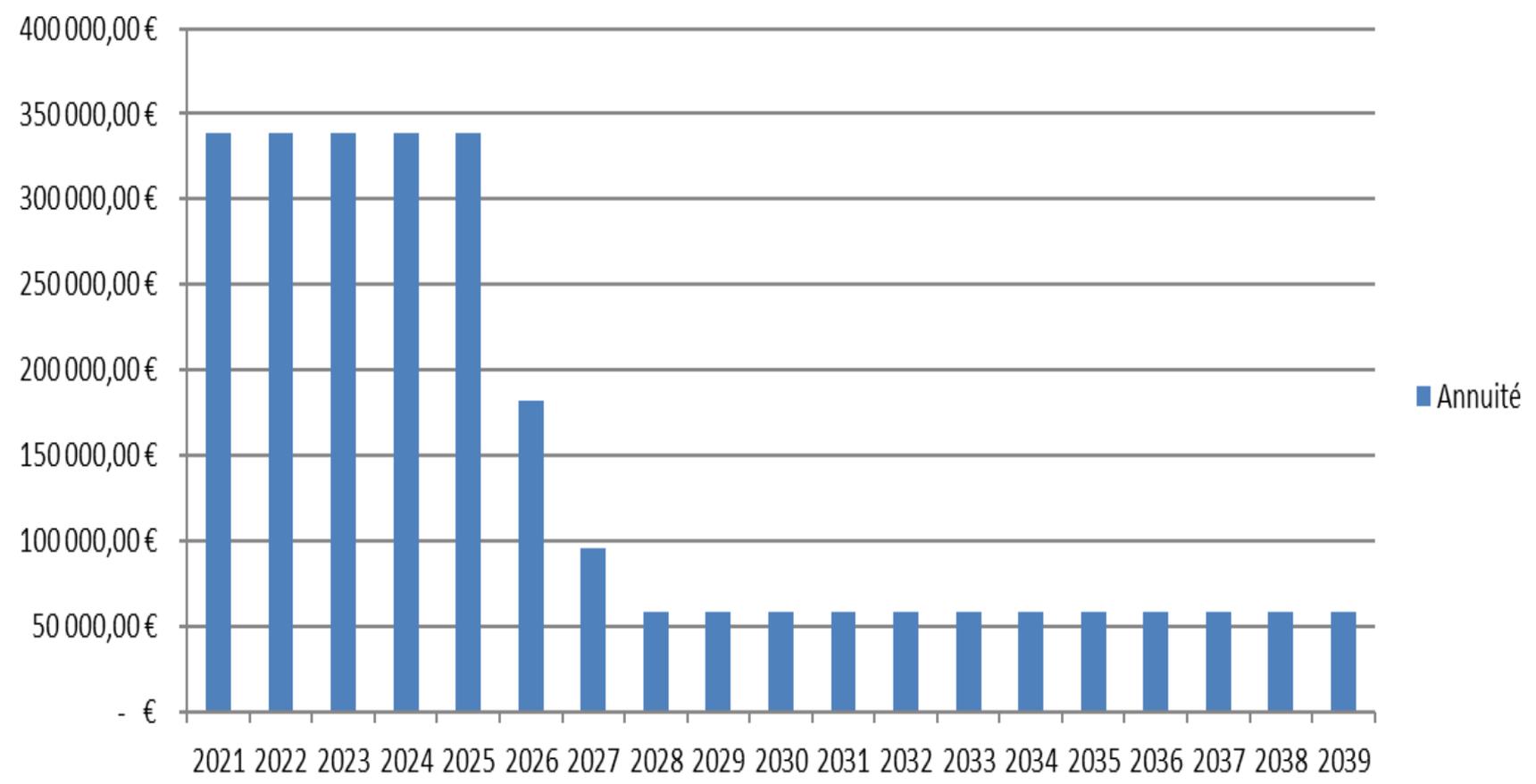
Avant la réforme ( données 2018)			Après la réforme			
Ressources de TH (1)	Ressource de foncier bâti communal (2)	Ressource de taxe d'habitation et de produit de foncier bâti communal (1+2)	Ressource de foncier bâti départemental transféré à la Commune (3)	Nouvelle ressource de foncier bâti . Part communale et départementale après transfert (2+3)	Coef Correcteur (1+2)/(2+3)	Produit final (4)
573 514 €	892 718 €	1 466 232 €	465 684 €	1 358 402 €	1,0793	1 466 232 €

# 4) Etat de la dette communale

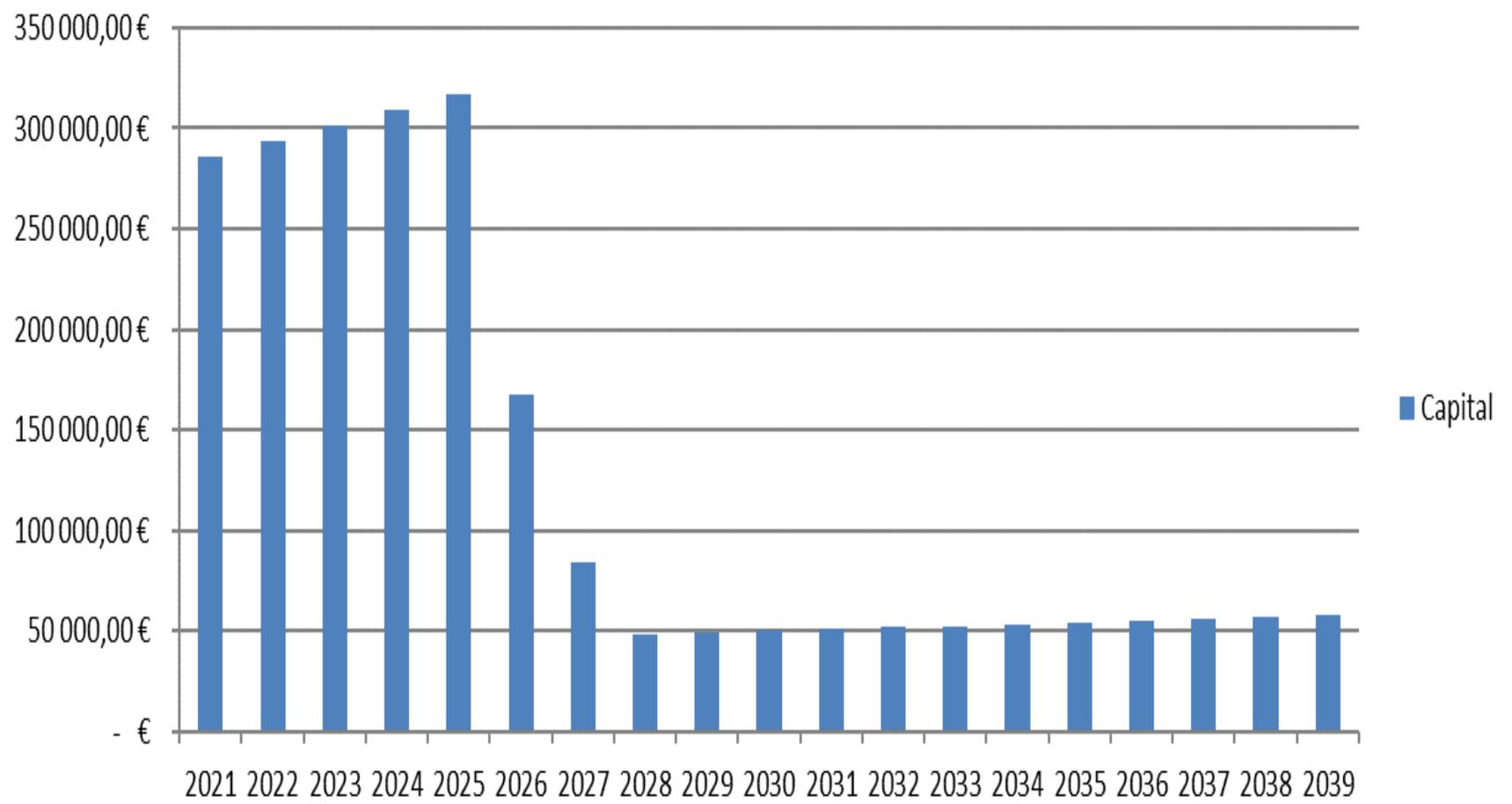
# Récapitulatif de la dette communale

Année	Intérêts	Capital	Annuité	Capital restant dû au 31/12/N
2020				2 394 492,67 €
2021	52 351,86 €	286 050,46 €	338 402,32 €	2 108 442,21 €
2022	44 951,10 €	293 451,22 €	338 402,32 €	1 814 990,99 €
2023	37 348,06 €	301 054,26 €	338 402,32 €	1 513 936,73 €
2024	29 536,88 €	308 865,44 €	338 402,32 €	1 205 071,29 €
2025	21 511,59 €	316 890,82 €	338 402,41 €	888 180,47 €
2026	14 451,66 €	167 863,99 €	182 315,65 €	720 316,48 €
2027	11 428,03 €	84 309,51 €	95 737,54 €	636 006,97 €
2028	9 730,91 €	48 687,22 €	58 418,13 €	587 319,75 €
2029	8 985,99 €	49 432,14 €	58 418,13 €	537 887,61 €
2030	8 229,68 €	50 188,45 €	58 418,13 €	487 699,16 €
2031	7 461,80 €	50 956,33 €	58 418,13 €	436 742,83 €
2032	6 682,17 €	51 735,96 €	58 418,13 €	385 006,87 €
2033	5 890,61 €	52 527,52 €	58 418,13 €	332 479,35 €
2034	5 086,93 €	53 331,20 €	58 418,13 €	279 148,15 €
2035	4 270,97 €	54 147,16 €	58 418,13 €	225 000,99 €
2036	3 442,52 €	54 975,61 €	58 418,13 €	170 025,38 €
2037	2 601,39 €	55 816,74 €	58 418,13 €	114 208,64 €
2038	1 747,39 €	56 670,74 €	58 418,13 €	57 537,90 €
2039	880,33 €	57 537,90 €	58 418,23 €	- 0,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>276 589,87 €</b>	<b>2 394 492,67 €</b>	<b>2 671 082,54 €</b>	

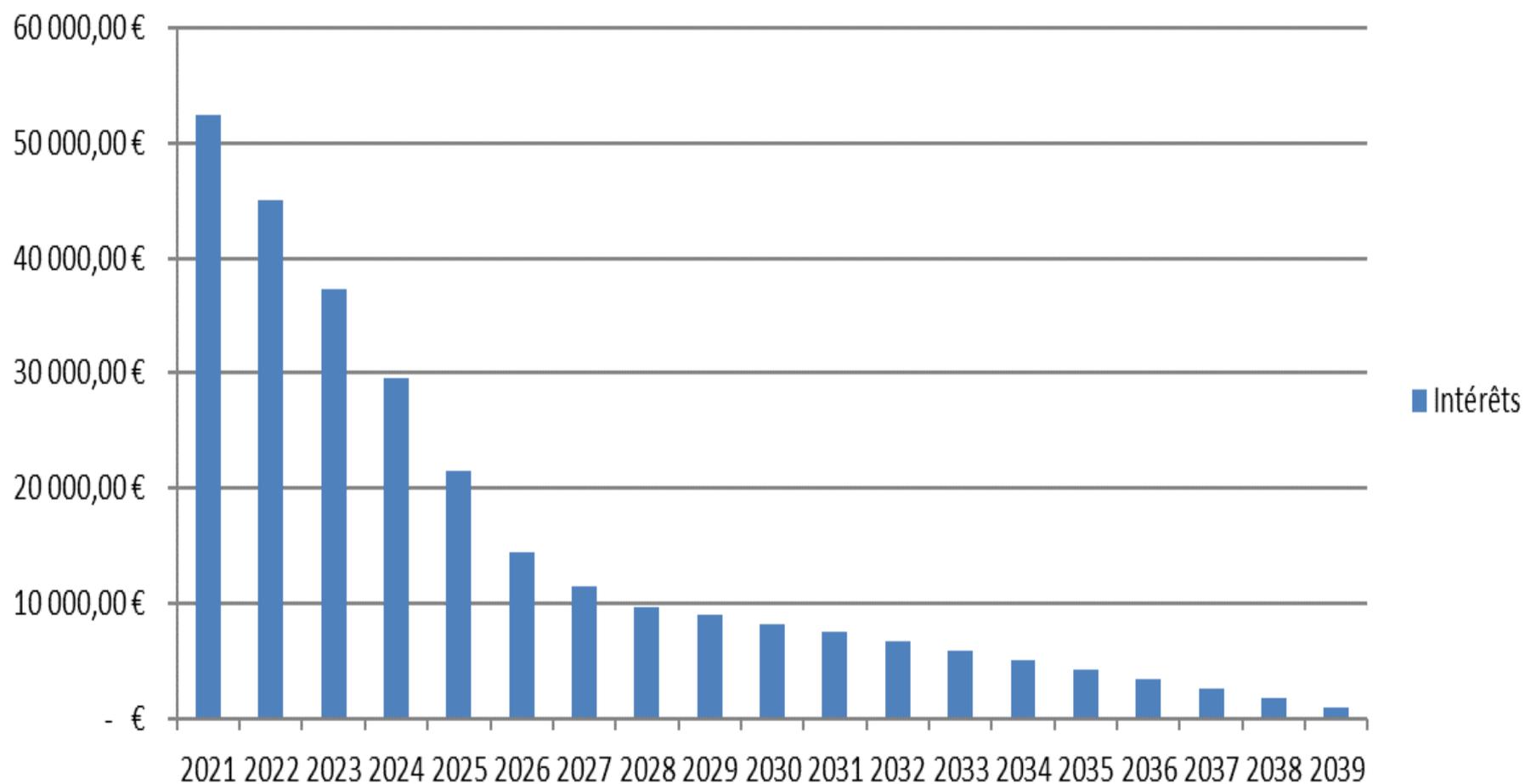
## Evolution de l'annuité de la dette



# Evolution du capital de la dette



## Evolution des intérêts d'emprunts



# Focus sur deux ratios financiers

## 1) Rigidité des charges structurelles pour 2021

C'est le rapport entre les charges de personnel + endettement de l'année divisé par les recettes de fonctionnement =  $(1\,436\,000 + 338\,402) / 3\,228\,000$

**Soit : 0,55 (ratio similaire à l'année précédente)**

Le seuil d'alerte se déclenche si ce ratio est supérieur à 1,8 pour les communes dont la population est comprise entre 2000 et 5000 habitants.

# Focus sur deux ratios financiers

## 2) Capacité de désendettement

Le fort désendettement de la Commune ces dernières années lui permet de disposer d'une bonne capacité d'emprunt pour réaliser les futurs programmes de voiries et projets structurants.

C'est le rapport entre l'endettement global de la Commune et les excédents de fonctionnement de l'année (épargne brute)

$$2\,394\,492,67\text{€} / 483\,000\text{€} = \text{Soit: } 4,96 \text{ années}$$

moins de 8 ans : zone verte ; entre 8 et 11 ans : zone médiane ; entre 11 et 15 ans : zone orange ; plus de 15 ans : zone rouge;

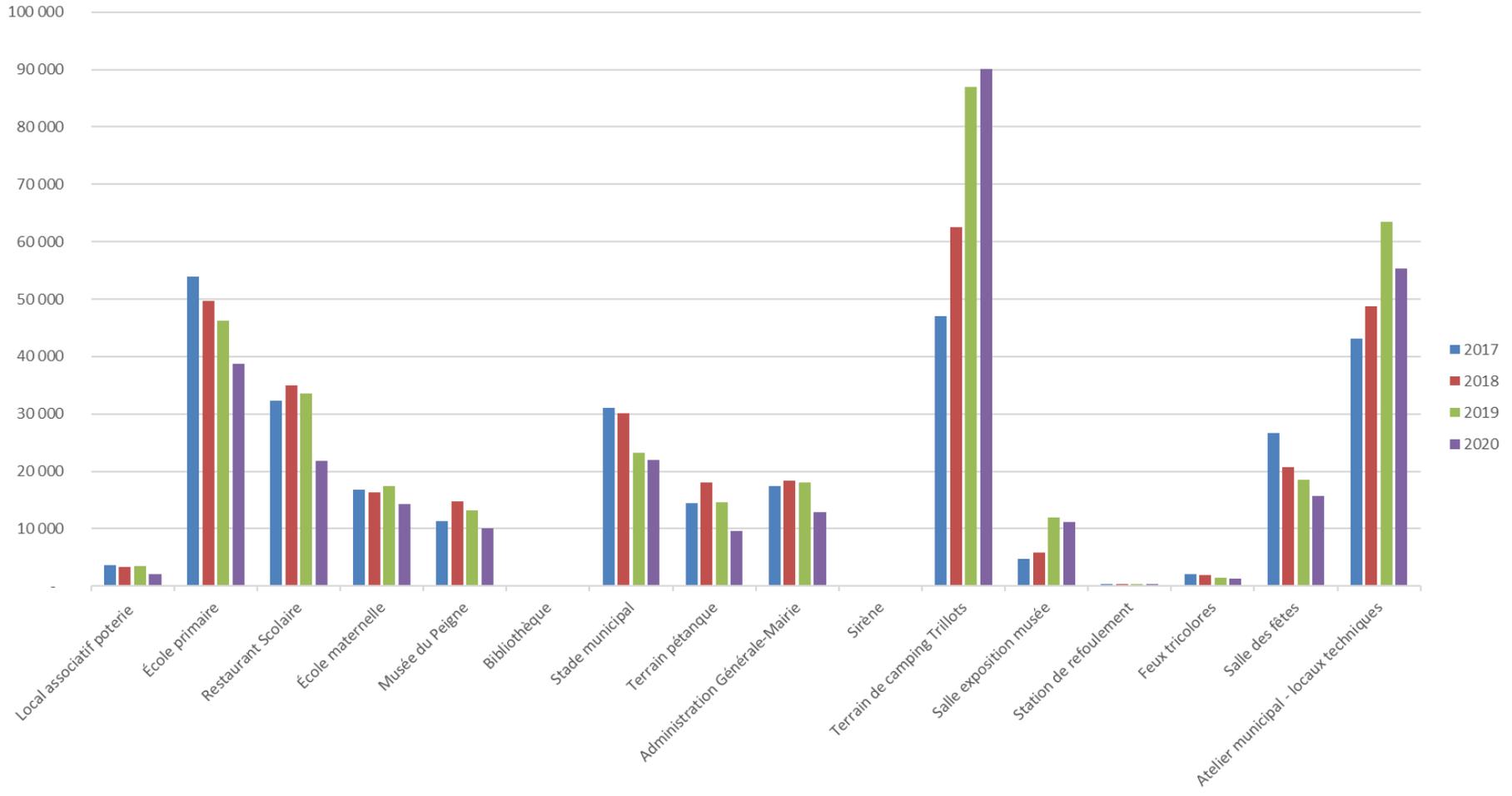
# 5) Contractualisations et subventions

# Contractualisations et subventions

- \* Contractualisations : Un nouveau « Contrat de Relance et de Transition Ecologique » ( CRTE) a été mis en place par l'Etat. Il est axé principalement sur les économies d'énergies et la protection ou la mise en valeur de l'environnement.
- \* => la Commune devra présenter en priorité des projets de rénovation énergétique des bâtiments ou intégrer cette dimension dans les projets existants.
- \* Subventions : la programmation 2021 des Dotations d'Equipements des Territoires Ruraux (DETR) et des Dotations de Soutien à l'Investissement Public Local ( DSIL) sont également très axés sur les travaux de rénovation énergétique.
- \* => la Commune a mis en place des tableaux de suivis pour identifier les bâtiments les plus « énergivores » afin de prioriser les actions lourdes en compléments d'actions déjà menées comme le passage aux LED dans les bâtiments scolaires ou sportifs.

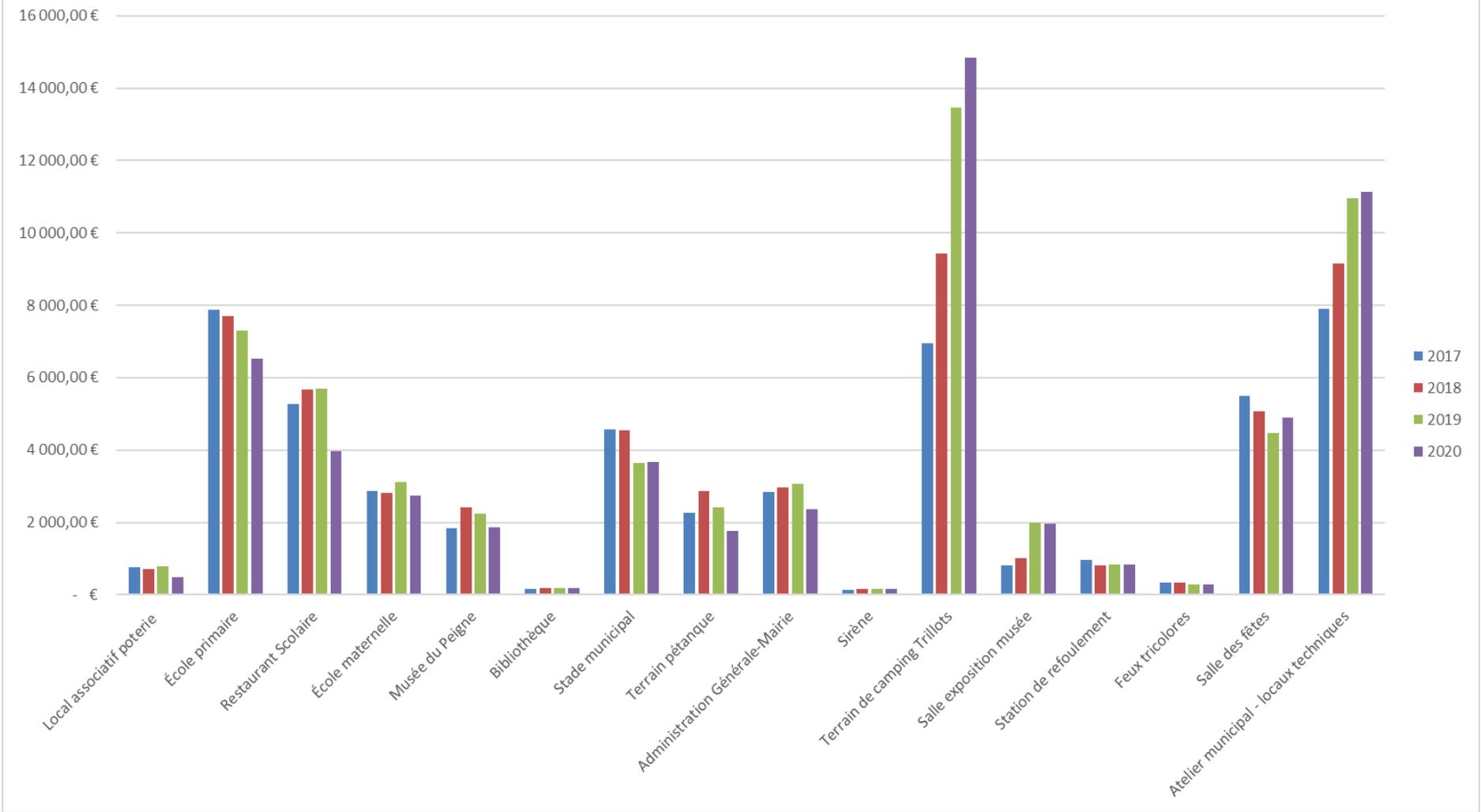
# Électricité – Consommation annuelle en kWh

Electricité bâtiments publics - Consommation en kWh

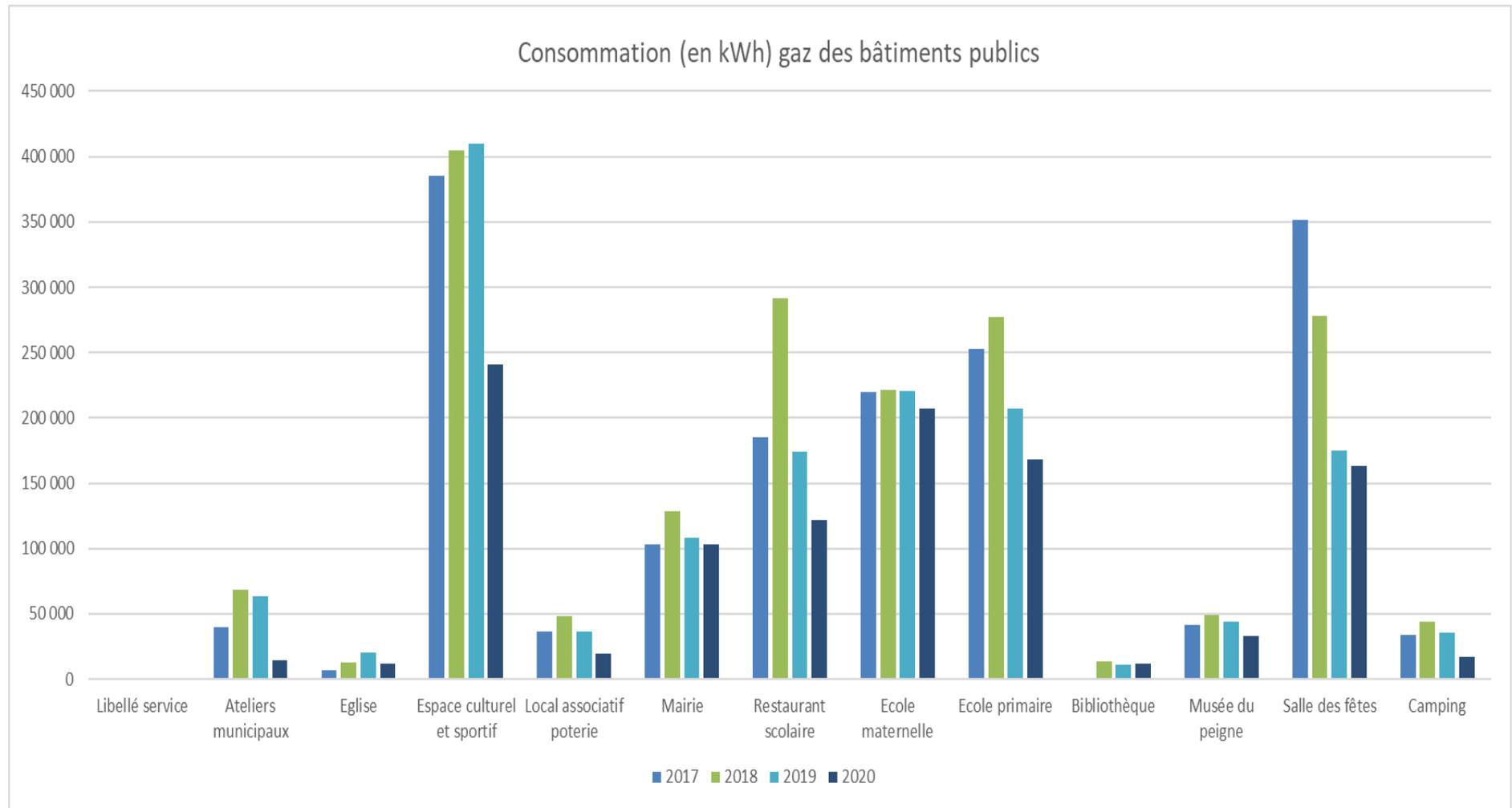


# Électricité – Coût annuel en €

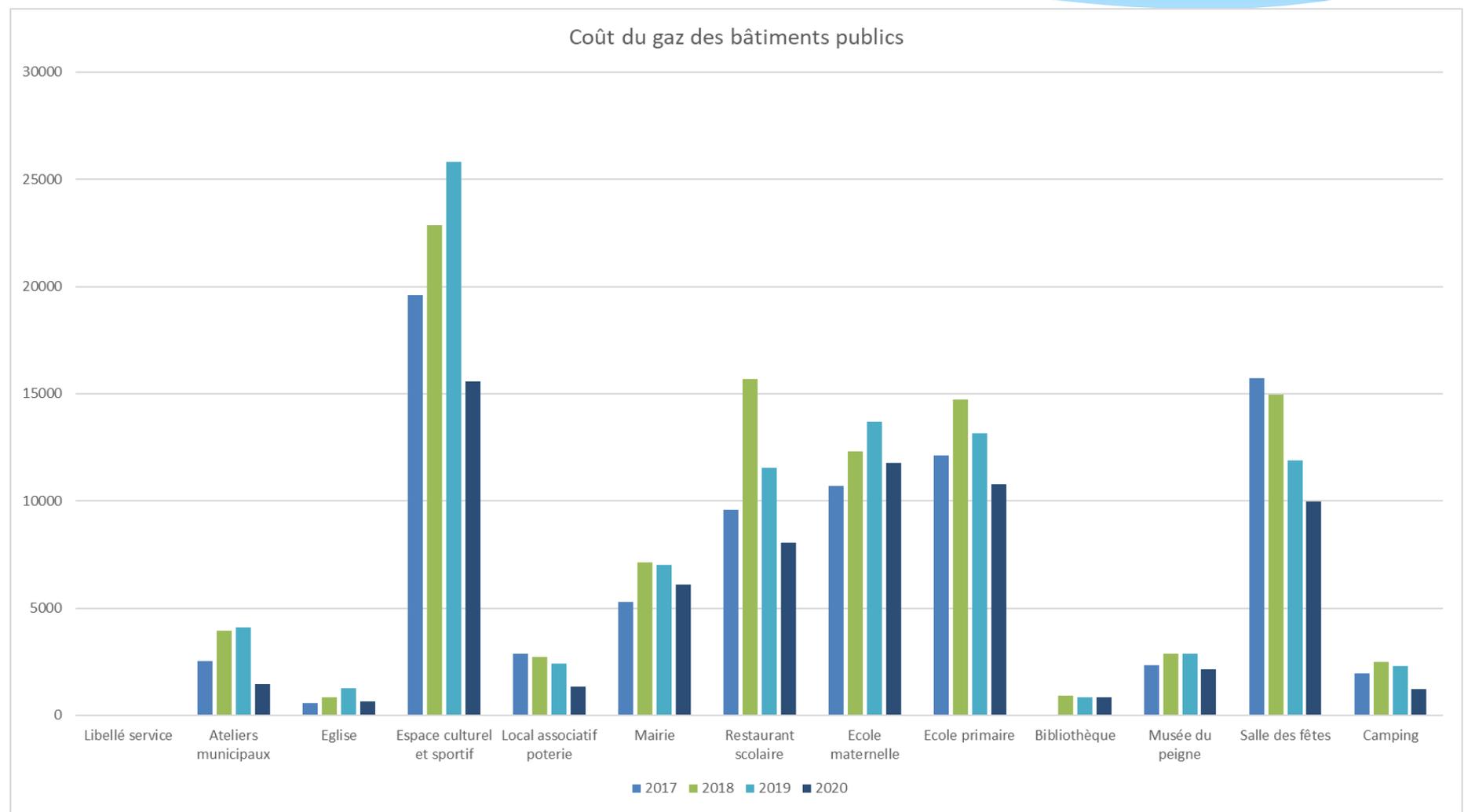
Electricité bâtiments publics - Coût en €



# Gaz – Consommation annuelle en kWh



# Gaz – Coût annuel en €



# Merci de votre attention